

Zeitschrift: Schweizerisches Handelsamtsblatt = Feuille officielle suisse du commerce = Foglio ufficiale svizzero di commercio
Herausgeber: Staatssekretariat für Wirtschaft
Band: 25 (1907)
Heft: 103

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 16.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Abonnemente:

Schweiz: Jährlich Fr. 6
2te Semester . . . 3
Ausland: Zuschlag des Porto
Es kann nur bei der Post
abonnirt werden.

Abonnements:

Suisse: un an . . . fr. 6
2^e semestre . . . 3
Etranger: Plus frais de port.
On s'abonne exclusivement
aux offices postaux.

Schweizerisches Handelsamtsblatt

Preis einzelner Nummern 15 Cts.

Prix du numéro 15 cts.

Feuille officielle suisse du commerce — Foglio ufficiale svizzero di commercio

Erscheint 1—2 mal täglich, ausgenommen Sonn- und Feiertage.	Redaktion und Administration im Eidgenössischen Handelsdepartement.	Rédaction et Administration au Département fédéral du commerce	Paraît 1 à 2 fois par jour, les dimanches et jours de fête exceptés.
Annoncen-Pacht: Rudolf Mosse, Zürich, Bern etc. Insertionspreis: 25 Cts. die viergespaltene Bergszeile (für das Ausland 35 Cts.)		Régie des annonces: Rodolphe Mosse, Zürich, Berne, etc. Prix d'insertion: 25 cts. la ligne d'un quart de page (pour l'étranger 35 cts.)	

Inhalt — Sommaire

Handelsregister. — Registre du commerce — Banque cantonale vaudoise à Lausanne.

Genf — Genève — Ginevra

1907. 16. avril. La maison L. Coulon, imprimerie, gravures, objets suisses et articles divers, à Genève (F. o. s. du c. du 9 octobre 1902, page 1442), modifie son genre d'affaires qui est actuellement: imprimerie, typographique et fabrique de timbres en caoutchouc, et a transféré ses locaux: 15, Rue Verdaine.

16. avril. Le chef de la maison J. Borel, à Genève, commencée le 15 mars 1907, est Madame Jeanne-Sylvie Borel, de Genève, domiciliée à Plainpalais. Genre d'affaires: Commerce d'objets suisses, papeterie et articles divers. Magasin: 31, Rue du Rhône.

16. avril. Sous la dénomination de Union des Employés de la C. G. T. E. (Chambre syndicale), il s'est constitué entre les ouvriers et employés de la Compagnie genevoise de tramways électriques, une association (régie par le titre 27 du C. O.), ayant pour objet, conformément aux lois existantes, l'étude et la défense des intérêts économiques de la corporation. Elle apportera son concours moral et pécuniaire à ceux de ses membres qui auront des contestations judiciaires avec la compagnie. Elle tentera de régler, tout d'abord par la voie amiable, les différends de toute nature qui lui seront soumis par ses membres. Elle poursuivra auprès des pouvoirs publics le vote des lois économiques et sociales intéressant la corporation. Son siège est à Plainpalais. Les statuts portent la date des 24 août 1905 et 24 novembre 1906. Peut faire partie du syndicat tout travailleur employé de la compagnie genevoise des tramways électriques (sauf les chefs de service), qui adhèrera aux statuts et qui aura trois mois de présence à la compagnie. Le droit d'entrée est fixé à un franc. Tout syndiqué recevra un livret et un exemplaire des statuts. Le livret sera payé par le sociétaire, soit 25 centimes. Les demandes d'admission doivent être adressées par écrit au comité du syndicat, elles doivent mentionner les noms et prénoms du candidat, son emploi et son domicile. Les demandes d'admission sont soumises avec préavis du comité à l'approbation de l'assemblée générale avant leur admission. L'assemblée générale statue sur préavis du comité sur l'admission et la radiation des sociétaires. Sont considérés comme démissionnaires: a. les sociétaires qui donneront leur démission par écrit, en y joignant leur livret; b. ceux qui sont en retard de plus de six mois dans le versement de leurs cotisations. On sort aussi de l'association par exclusion prononcée dans les cas prévus aux statuts. Tout membre démissionnaire, radié ou exclu, n'aura pas droit au remboursement de ses cotisations. Il en sera de même des héritiers ou ayants-droit des sociétaires décédés. Chaque sociétaire paiera une cotisation de 25 centimes par mois. L'association est administrée par un comité de 15 membres, nommés tous les ans, et rééligibles. Elle est engagée par la signature du président ou du premier vice-président, en commun avec le secrétaire et le trésorier. Les sociétaires sont dégagés de toute responsabilité personnelle à l'égard des engagements du syndicat, lesquels sont uniquement garantis que par les biens de celui-ci. Le comité est composé de: Albert Bovy, président, à Plainpalais; Frédéric Charbonnier, premier vice-président, à Plainpalais; Edouard Roulin, secrétaire, à Genève; Léon Hofmann, trésorier, à Plainpalais; Julien Berthet, à Plainpalais; Jean-Marie Decroux, à Plainpalais; Basile Morand, à Plainpalais; Louis Foretay, à Genève; Georges Chamberet, à Plainpalais; Gettried Küpfer, à Plainpalais; Henri Vassaux, à Genève; François Gruftat, à Plainpalais; François Chalande, à Carouge; Louis Dufour, à Genève, et Alexis Barraud, à Plainpalais. Siège social: Avenue du Mail (Brasserie Handwerck).

16. avril. La Société Immobilière des Hôtels de Montriond le Lac (Haute Savoie), société anonyme ayant son siège jusqu'ici à Genève (F. o. s. du c. du 16 novembre 1905, page 1795), a, suivant décision de son assemblée des actionnaires du 21 mars 1907, décidé le transfert de son siège social à Nyon (Vaud). Cette raison est en conséquence radiée à Genève.

16. avril. La Société industrielle d'Electricité, société anonyme ayant son siège à Genève (F. o. s. du c. du 23 avril 1906, page 687), a, dans son assemblée générale des actionnaires du 21 mars 1907, nommé Léon Jonneret, mécanicien, domicilié à Genève, membre de son conseil d'administration, en remplacement de Maurice Rambert, démissionnaire.

17. avril. La raison Jean Birmelé, entreprise de bâtiments et transports, à Plainpalais (F. o. s. du c. du 8 janvier 1907, page 31), est radiée ensuite de renonciation du titulaire.

17. avril. La Société Chimique des Usines du Rhône, anciennement Gilliard, P. Monnet et Cartier, ayant son siège principal, en dernier lieu, à Saint-Fons (département du Rhône, France) et une succursale à la Plaine (commune de Dardagny, canton de Genève) (F. o. s. du c. du 11 octobre 1902, page 1455), a apporté diverses modifications à ses statuts et sa direction. Le siège principal de la société a été transféré de Saint-Fons, à Paris, 6, Rue Pigalle. Le capital social est actuellement de trois millions deux cent mille francs (fr. 3,200,000), divisé en 5000 actions ordinaires de fr. 100 et 27,000 actions privilégiées de fr. 100. Les pouvoirs antérieurement conférés à Auguste Gilliard et J. M. Cartier, administrateurs-délégués, F. Reichmann, directeur-commercial, Pierre Cartier et A. Boesiger, sont radiés. S. Alexandre Paulard, domicilié Paris, a été désigné en qualité d'administrateur-directeur général. Il n'est rien changé aux procurations antérieurement conférées à Dr E. Uhlemann, domicilié à la Plaine (Dardagny), et Rodolphe Pfister, domicilié actuellement à Paris. La société continue d'être engagée par la signature collective de deux des administrateurs-délégués ou par celle de l'un des directeurs ou fondateurs avec un des administrateurs-délégués, à moins d'une délégation spéciale du conseil donnée à un administrateur ou à tout autre mandataire.

Amtlicher Teil — Partie officielle

Handelsregister. — Registre du commerce. — Registro di commercio

I. Hauptregister — I. Registre principal — I. Registro principale

Schwyz — Schwyz — Svitto

1907. 17. April. Die Firma Jos. M. Kündig in Arth, Fabrikation von baumwollenen Webelitzen etc. (S. H. A. B. Nr. 27 vom 27. Februar 1888, pag. 199; Nr. 231 vom 17. August 1896, pag. 951) ist infolge Geschäftsabtretung erloschen.

Inhaber der Firma A. Kündig in Arth ist Adolf Kündig, von Schwyz, in Arth. Natur des Geschäftes: Baumwollene Webelitzen, Flachmaschinen und Spindelweber. Die Firma übernimmt Aktiven und Passiven der erloschenen Firma «Jos. M. Kündig» in Arth.

Freiburg — Fribourg — Friburgo

Bureau de Romont (district de la Glâne).

1907. 16. avril. La commission de la Société de laiterie d'Estévenens, association ayant son siège à Estévenens (F. o. s. du c. du 2 juin 1888, page 534), est constituée depuis le 26 mars dernier comme suit: François Bays, président; François Oberson, secrétaire, Antoine Bays et Louis Python, membres, les trois premiers à Estévenens, le dernier à Grangettes. Sont remplacés Louis Oberson, Joseph Oberson et Henri Oberson.

Basel-Stadt — Bâle-Ville — Basilea-Città

1907. 15. April. Die Firma A. Weiminger in Basel (S. H. A. B. Nr. 414 vom 31. Oktober 1904, pag. 1654) (Handel in Bildern, Spiegeln und Uhren) ist infolge Verzichtes der Inhaberin erloschen.

15. April. Die Aktiengesellschaft unter der Firma Schweizerische Gesellschaft für elektrische Industrie in Basel (S. H. A. B. Nr. 89 vom 27. März 1896, pag. 365/6) hat zum Direktor gewählt René Albert Koechlin, von und in Basel, welcher mit einem andern Zeichnungsberechtigten die rechtsverbindliche Unterschrift für die Gesellschaft durch kollektive Zeichnung führt.

15. April. Aus dem Vorstände der Genossenschaft unter der Firma Wirtschaftsgenossenschaft des deutschen Arbeitervereins Basel in Basel (S. H. A. B. Nr. 286 vom 15. Oktober 1898, pag. 1194/5), ist der Kassier Leo Petermann ausgeschieden und somit auch dessen Unterschrift erloschen. An dessen Stelle wurde als Kassier gewählt das bisherige Vorstandsmitglied Johann Lodes, von Nürnberg (Bayern), wohnhaft in Basel, welcher in Verbindung mit dem Präsidenten Wilhelm Albiez namens der Genossenschaft die rechtsverbindliche Unterschrift führt.

16. April. Die Firma Aktiengesellschaft Alb. Buss & Co. Gesellschaft für Eisenkonstruktionen, Wasser- & Eisenbahnbau in Basel (S. H. A. B. Nr. 173 vom 13. Mai 1901, pag. 690) erteilt Prokura an Dr. Viktor Emil Scherer, von und in Basel, in der Weise, dass derselbe zusammen mit je einem andern zur Kollektivunterschrift berechtigten Vertreter zur kollektiven Zeichnung namens der Gesellschaft berechtigt ist.

16. April. Die Aktiengesellschaft unter der Firma Basler chemische Fabrik in Basel (S. H. A. B. Nr. 233 vom 15. August 1898, pag. 973) erteilt Einzelprokura an Dr. phil. Charles Staehling, von Biarritz (Frankreich), wohnhaft in Basel.

16. April. Unter dem Namen Société auxiliaire de l'Eglise française de Bâle gründet sich, mit Sitz in Basel, ein Verein mit dem Zwecke, die Interessen der französischen Kirche in Basel in jeder Weise zu fördern und diese finanziell zu unterstützen. Die Statuten sind am 25. März 1907 festgestellt worden. Mitglieder können alle Personen protestantischer Konfession werden, welche einen einmaligen Beitrag von mindestens Fr. 50 oder einen Jahresbeitrag von mindestens Fr. 5 bezahlen. Der Austritt ist jederzeit möglich und geschieht entweder durch Anmeldung beim Vorstände oder ohne weiteres bei Nichtbezahlung des festgesetzten Jahresbeitrages. Die Bekanntmachungen des Vereins geschehen durch Briefe. Organe des Vereins sind: 1) die Generalversammlung, 2) der aus mindestens fünf Mitgliedern bestehende Vorstand, 3) die aus zwei Rechnungsrevisoren bestehende Kontrollstelle. Die rechtsverbindliche Unterschrift namens des Vereins führen der Präsident und der Vizepräsident kollektiv unter sich oder jeder von ihnen kollektiv mit dem Kassier oder Sekretär. Präsident ist Hermann La Roche-Burckhardt; Vizepräsident ist Dr. Johann Karcher-Biedermann; Kassier ist Franz Gysin-Savary; alle von und in Basel; Sekretär ist Ernst Breitenstein, von Lavigny (Waadt), wohnhaft in Basel. Geschäftslokal: Kanonenengasse 33.

16. April. Die Firma «Basilisk» Aktiengesellschaft für Grundstücksverwertung in Basel (S. H. A. B. Nr. 244 vom 13. Juni 1905, pag. 973), hat ihr Geschäftslokal verlegt nach: Freie Strasse 109.

16. April. Aus der Verwaltung der Aktiengesellschaft unter der Firma Schweizerischer Bankverein (S. H. A. B. Nr. 5 vom 7. Januar 1902, pag. 18), mit Gesellschaftssitz in Basel und ferner Geschäftssitzen in Zürich I, St. Gallen, Genf und London, ist der Delegierte des Verwaltungsrates Dr. jur. Johann Jakob Oberer infolge Todes ausgeschieden und somit dessen Unterschrift erloschen.

Compte de profits et pertes de la Banque cantonale vaudoise à Lausanne et ses agences pour l'exercice 1906.

Dett.
Charges.

Avoir.
Produits.

(Sauf ratification statutaire.)

I. Frais d'administration.					
	4,556	15	Indemnités aux membres du conseil général et au secrétaire.		
	5,117	40	Indemnités aux membres du comité de surveillance.		
	31,590	—	Indemnités aux membres du conseil d'administration et aux suppléants.		
	228,564	85	Appointements des employés et surnuméraires.		
	152,282	04	Commissions aux agents.		
	4,051	90	Assurance et entretien de l'hôtel de la banque.		
	20,000	—	Location.		
	7,791	10	Chauffage, éclairage, service et surveillance.		
	32,613	51	Fournitures de bureau (impressions, insertions, abonnements, formulaires, etc.).		
	82,928	35	Ports, dépêches, frais judiciaires, etc.		
	1,565	—	Frais de confection de billets de banque.		
	9,398	85	Versement à la caisse de retraite du personnel de la banque.		
	2,236	05	Frais pour faire venir des espèces de l'étranger.		
533,709	964	20	Mobilier: Amortissement.		
II. Impôts.					
	11,733	35	Impôt fédéral sur billets de banque. (Sur la circulation effective.)		
	72,000	—	Impôt cantonal sur billets de banque. (Sur le chiffre nominal.)		
	25,082	89	Autres impôts cantonaux.		
182,626	23,510	42	Impôts communaux.		
III. Intérêts débiteurs.					
<i>a. Sur engagements en comptes courants.</i>					
	20,199	35	A comptes de banques d'émission et correspondants.		
	545,381	83	A comptes courants créanciers.		
	13,854	44	A consignations juridiques.		
<i>b. Sur engagements d'autre nature.</i>					
	9,935	90	Escompte bonifié sur effets réescomptés.		
	5,312	50	Escompte bonifié sur billets à ordre.		
Sur engagements à terme (certificats de dépôts à terme):					
	1,413,396	80	Intérêts et coupons payés.		
	70,252	—	Intérêts et coupons échus non eucaissés.		
	730,215	15	Prorata d'intérêts au 31 décembre 1906.		
1,954,890	853,657	40	A déduire: Prorata d'intérêts, intérêts et coupons non encaissés de l'exercice précédent.		
IV. Pertes et amortissements.					
	10,475	44	Sur effets escomptés sur la Suisse.		
	168,396	77	" papier commercial.		
	17,717	85	" avances sur nantissement.		
	58,496	50	" comptes courants débiteurs.		
	6,787	85	" créances sans engagement par lettre de change (cédules).		
	2,000	—	" ventes d'immeubles en liquidation.		
	263,824	41	Sur addition des pertes.		
	161,879	50	Diminution de cours sur les fonds publics propres.		
	1,499	59	Entretien d'immeubles en liquidation.		
	8,113	57	Amortissement d'immeubles en liquidation.		
469,324	34,007	42	Amortissement du compte hôtel de la banque.		
VI. Bénéfice net.					
991,551		14	Bénéfice net de l'exercice 1906.		
I. Produit du compte d'effets de change.					
Effets escomptés sur la Suisse:					
			Intérêts perçus et commissions	633,234	20
			Réescompte de l'exercice précédent à 4 1/2 %	86,077	50
				719,311	70
			A déduire: Réescompte au 31 décembre 1906 à 4 1/2 %	87,377	60
				631,934	10
Papier commercial:					
			Intérêts perçus, commissions et bénéfice sur les cours	391,272	71
			Réescompte de l'exercice précédent à 4 % et 4 1/2 %	47,788	10
				439,060	51
			A déduire: Réescompte au 31 décembre 1906 à 4 % et 5 1/2 %	57,504	90
				381,555	91
Avances sur nantissement:					
			Intérêts perçus et commissions	204,031	25
			Réescompte de l'exercice précédent à 4 %	29,593	50
				233,624	75
			A déduire: Réescompte au 31 décembre 1906 à 4 1/4 %	29,613	—
				204,011	75
Effets à l'encaissement:					
			Produit d'encaissements, etc.	19,033	62
				1,236,555	86
II. Intérêts créanciers et commissions.					
<i>a. Sur créances en comptes courants.</i>					
			Des banques d'émission et correspondants	41,659	67
			Des comptes courants débiteurs (comptes de crédit)	1,208,304	83
			Sur comptes courants créanciers momentanément débiteurs	30,449	81
			Intérêts débiteurs sur comptes de virements et de chèques	395	56
<i>b. Sur autres créances et placements.</i>					
De créances sans engagements par lettre de change (cédules):					
			Intérêts et commissions perçus	558,066	35
			Réescompte de l'exercice précédent à 4 1/4 %	174,615	65
				732,682	—
			A déduire: Réescompte au 31 décembre 1906 à 4 1/4 %	109,409	60
				623,272	40
De placements hypothécaires de toute nature:					
			Intérêts perçus	344,414	25
			Intérêts échus et non perçus à la fin de l'exercice	18,660	60
			Prorata d'intérêts au 31 décembre 1906	52,967	40
				416,042	25
			A déduire: Prorata d'intérêts, intérêts échus et non perçus de l'exercice précédent	173,786	45
				242,255	80
D'effets publics:					
			Intérêts perçus sur les fonds publics propres	332,694	95
			Bénéfice sur les cours des fonds publics propres	48,534	05
			Intérêts sur titres constituant le fonds de réserve statutaire	127,750	—
				508,979	—
			Commissions, etc., sur l'achat et la vente pour compte de tiers	42,213	48
				551,192	48
				2,697,530	60
III. Produit des immeubles.					
			De l'hôtel de la banque	20,000	—
			D'autres propriétés foncières	7,651	85
			Bénéfice sur ventes d'immeubles en liquidation	10,000	—
				37,651	85
IV. Droits et indemnités.					
			Droits de garde et gestion sur dépôts de titres et objets de valeur, etc.		60,636
					69
V. Produits divers.					
			Bénéfice sur commandites et participations	37,700	20
			Agio sur billets de banque étrangers, primes	4,053	96
				41,754	16
VI. Rentrées d'anciennes créances amorties.					
			Sur effets escomptés sur la Suisse	1,790	80
			" papier commercial	1,394	17
			" effets sous nantissement	851	70
			" créances sans engagement par lettre de change	3,000	05
			" créances hypothécaires	120	—
			" comptes courants débiteurs	931	71
			" correspondants	5	15
				7,993	58
				4,082,101	76

Annexe au compte de profits et pertes de la Banque cantonale vaudoise à Lausanne, pour l'exercice 1906.

Répartition statutaire des bénéfices (article 54 des statuts).

Lorsque le bilan de la banque est définitivement arrêté par le conseil général, il est payé aux actionnaires, si le résultat le permet, un intérêt de 4 %, soit fr. 20 par action.

Le surplus des bénéfices acquis est réparti comme suit:

- a. Au fonds de réserve ordinaire, tant qu'il n'a pas atteint le chiffre de fr. 4,000,000, et aux réserves spéciales une somme pouvant aller du 5 au 50 pour cent.
- b. Au personnel, une somme pouvant aller du 5 au 10 pour cent. Elle se répartit au prorata des traitements fixes entre les membres du conseil d'administration et les employés du siège central.
- c. Aux actionnaires, le solde, à titre de superdividende.

Les bénéfices de l'exercice 1906 s'élèvent à fr. 991,551. 14

Le conseil général de notre établissement, dans sa séance du 25 février 1907, a décidé de les répartir comme suit:

Dividende 4 % soit fr. 20 sur 24,000 actions	fr. 480,000. —
Superdividende 3 % soit fr. 15 sur 24,000 actions	" 360,000. —
A la réserve statutaire	" 50,000. —
Au personnel	" 45,000. —
Solde à nouveau	" 56,551. 14
	fr. 991,551. 14

Bilan annuel de la Banque cantonale vaudoise à Lausanne et ses agences au 31 décembre 1906.

Actif.

(Sans ratification statutaire.)

Passif.

I. Caisse.							
	4,800,000	—	Couverture des billets, en espèces ayant cours légal.	Billets en circulation	11,821,000	—	12,000,000
	1,700	—	Chambre de compensation, compte A.	Propres billets en caisse	179,000	—	
	198,580	—	Autres valeurs en espèces ayant cours légal.	(voir annexe n° 1)			
	5,000,280	—	Encaisse légale.	II. Engagements à courte échéance.			
	179,000	—	Propres billets (voir annexe n° 1).	(Remboursables au plus tard dans les 8 jours.)			
	215,000	—	Billets des autres banques d'émission suisses.	Comptes de virements et de chèques	126,568	95	
	90,462	18	Chambre de compensation, compte B.	Banques d'émission suisses, comptes créanciers	707,698	28	
	145,865	75	Billets étrangers.	Correspondants créanciers	528,478	90	
5,635,697	5,091	89	Monnaies d'appoint et monnaies étrangères.	Comptes courants créanciers (voir annexe n° 3)	21,013,000	88	
II. Créances à courte échéance.							
			(Disponibles au plus tard dans les 8 jours.)	Comptes courants débiteurs, momentanément créanciers	869,644	40	
	193,489	65	Banques d'émission suisses, comptes débiteurs.	Consignations juridiques	696,500	06	
	1,699,550	06	Correspondants débiteurs.	Intérêts et coupons échus et non perçus	70,252	—	
	1,613,939	03	Comptes courants entre la banque principale et ses agences.	Intérêts et dividendes échus et non encaissés	5,355	—	
			Divers:	Divers:			
			449,298. 98 Coupons.	Coupons	150,189	91	
			125,095. 85 Valeurs en commission.	Valeurs en commission	117,929	15	
			29,519. 55 Formules timbrées.	Tantièmes	45,000	—	24,040,512 53
4,010,882	603,854	18		III. Engagements sur effets de change.			
III. Créances sur effets de change.							
			Effets escomptés sur la Suisse:	(Avec terme de remboursement dépassant 8 jours.)			
	3,592,416.	50	échus dans les 30 jours.	Certificats de dépôts à terme échus ou dont le remboursement peut être exigé dans le courant de l'année prochaine	14,205,746	75	
	3,362,452.	15	" entre 31 et 60 "	Certificats de dépôts à terme dont le remboursement ne peut être exigé dans le courant de l'année prochaine	23,445,900	—	37,651,646 75
	2,975,583.	50	" " 61 et 90 "	V. Comptes d'ordre.			
	2,797,759.	50	" après 90 "	Réserve pour pertes éventuelles	1,500,000	—	
			Papier commercial:	Récompte sur articles de l'actif (voir détail)	283,905	10	
			Suisse	Prorata d'intérêts sur articles du passif (voir détail profits et pertes)	730,215	15	
	2,380,700.	68	échus dans les 30 jours	Bénéfice net de l'exercice 1906 réparti aux actions	840,000	—	3,354,120 25
	3,277,715.	32	" entre 31 et 60 "	VI. Fonds propres.			
	1,702,107.	35	" " 61 et 90 "	Capital versé	12,000,000	—	
	516,624.	32	" après 90 "	Fonds de réserve statutaire	3,700,000	—	
	7,912,295	50		Report du solde de bénéfice pour l'année 1907	56,551	14	15,756,551 14
			Etranger	<div style="border-left: 2px solid black; border-right: 2px solid black; height: 100%; width: 100%;"></div>			
	2,380,700.	68	échus dans les 30 jours				
	3,277,715.	32	" entre 31 et 60 "				
	1,702,107.	35	" " 61 et 90 "				
	516,624.	32	" après 90 "				
	7,912,295	50					
			Avances sur nantissement:				
	948,945.	—	échus dans les 30 jours.				
	1,285,755.	—	" entre 31 et 60 "				
	873,770.	—	" " 61 et 90 "				
	1,651,485.	—	" après 90 "				
26,184,055	783,593	52	Effets à l'encaissement.				
IV. Autres créances à terme.							
			(Disponibles après 8 jours.)				
	27,086,835	50	Comptes courants débiteurs avec crédit convert.				
	701,950	68	Comptes courants, créanciers momentanément débiteurs.				
	11,556,390	—	Créances sans engagement par lettre de change, avec garantie.				
43,851,043	4,503,927	65	Créances hypothécaires de toutes sortes.				
V. Placements à terme indéfini.							
	1,285,828	—	Actions	} suivant inventaire (voir annexe n° 2)			
	6,100,516	—	Obligations				
	3,650,000	—	Obligations constituant le fonds de réserve statutaire				
	11,036,844	—	Effets publics.				
	104,348	16	Immeubles en liquidation, non destinés à l'usage de la banque.				
13,040,067	1,899,374	97	Liquidations et soldes (en souffrance).				
VII. Placements fixes.							
	500,000	—	Hôtel de la banque.				
	2,000	—	Mobilier de la banque.				
509,555	7,555	30	Divers: (Mobilier non destiné à l'usage de la banque).				
VIII. Comptes d'ordre.							
			Prorata d'intérêts sur articles de l'actif (voir détail au compte de profits et pertes).				
71,629	—	—					
93,302,990	67						

Annexes au bilan annuel de la Banque cantonale vaudoise à Lausanne, au 31 décembre 1906.

Annexe n° 1. Etat des billets de banque au 31 décembre 1906.

	Emission	En caisse	En circulation
2,915 billets de fr. 1000	= fr. 2,915,000	69,000	2,846,000
2,200 " " 500	= " 1,100,000	10,000	1,090,000
59,850 " " 100	= " 5,985,000	70,000	5,915,000
40,000 " " 50	= " 2,000,000	30,000	1,970,000
104,965 billets	fr. 12,000,000	179,000	11,821,000

Annexe n° 3. Comptes courants créanciers.

L'article 29 des statuts, 2^{me} alinéa, est ainsi conçu:
 „Pour le paiement des sommes excédant fr. 10,000, un avis préalable peut être exigé.“
 Les comptes courants créanciers se répartissent en:

a. 5,008 comptes avec un avoir au-dessous de fr. 10,000. fr. 7,149,993. 53
 356 comptes avec un avoir au-dessus de fr. 10,000, à fr. 10,000 par compte fr. 3,560,000, comptes avec conditions spéciales 3,560,000. —
 Remboursables dans tous les cas dans les 8 jours fr. 10,709,993. 53

b. 356 comptes avec un avoir au-dessus de fr. 10,000, remboursables éventuellement après 8 jours 10,303,007. 35
 Remboursables dans la règle dans les 8 jours fr. 21,013,000. 88

Annexe n° 4. Consignations juridiques.

Les comptes de dépôts en consignation se répartissent en:

a. 585 comptes avec un avoir au-dessous de fr. 5000 fr. 254,619. 76
 25 comptes avec un avoir au-dessus de fr. 5000, à fr. 5000 par compte 125,000. —
 Remboursables dans tous les cas dans les 8 jours fr. 379,619. 76

b. 25 comptes avec un avoir au-dessus de fr. 5000, remboursables éventuellement après 8 jours 226,880. 30
 Remboursables dans la règle dans les 8 jours fr. 606,500. 06

Annexe n° 2. Inventaire des titres au 31 décembre 1906.

Nombre	Taux	Désignation des titres	Nominal	Cours %	Sommes Fr.	Nombre	Taux	Désignation des titres	Nominal	Cours %	Sommes Fr.
I. Obligations.						Report					
4,162	3 1/2 %	Oblig. Suisse, Emprunt chemins de fer 1889 (1905)	4,162,000	99	4,120,380	11,399	titres				7,939,906
216	4 %	" Suisse, Emprunt chemins de fer 1901	162,000	100	162,000	11	4 %	Oblig. Chemins de fer Russes 1867/69 (Nicolas)	5,500	75	4,125
465	3 1/2 %	" Suisse, Emprunt chemins de fer 1903, différé	232,500	94	218,550	28	4 %	" Chemins de fer Russes 1903 (garantis par l'Etat)	14,000	75	10,500
180	3 %	" Suisse, Confédération, Emprunt 1903	90,000	92	82,800	261	4 1/4 %	" Aunonne, Société électrique	130,500	95	123,975
61	3 1/2 %	" Bâle-Campagne, Emprunt 1905	61,000	94	57,340	244	4 %	" Avançon, Forces motrices	122,000	99	120,780
408	3 1/2 %	" Vaud, Emprunt 1888 et 1904	204,000	94	191,760	113	3 1/2 %	" Crédit Foncier vaudois 1889	77,500	95	73,625
26	3 1/2 %	" 1905	150,000	96	142,800	13	3 1/4 %	" 1905	113,000	97	109,610
12	3 %	" Français, Rente perpétuelle	500,000	94	470,000	1,663	4 1/4 %	" Joux-Orbe, Forces motrices	831,500	100	831,500
16	4 %	" Russe, Emprunt or 1902	29,000	122 & 70	24,766	26	4 %	" Gryon, Société électrique	13,000	95	12,350
180	4 1/2 %	" 1905	180,000	122 & 85	186,650	132	4 %	" Navigation sur le lac de Lugano	132,000	100	132,000
50	5 %	" Allemand, consolidé	100,000	122 & 85	103,700	29	4 1/2 %	" Pasta Hoirie (Monte Generoso)	29,000	100	29,000
117	5 %	" Prussien	100,000	122 & 85	103,700	37	—	" Panama, Bons à lots	14,800	25	3,700
18	2 1/2 %	" Anglais	10,400	23 & 85	221,000	361	4 %	" Tramways Lausannois	180,000	99	178,695
2	4 1/2 %	" Japonais, 1re Série, 1905	1,000	23 & 95	23,750	16	6 %	" Fort Wayne Gas	16,000	5 & 45	36,000
54	4 %	" 1905	27,000	90	24,300	72	6 %	" Lafayette Gas	72,000	5 & 35	126,000
29	4 %	" Mexicain, Emprunt or 1904	14,500	5 & 94	68,150	15	6 %	" Logansport Gas	15,000	5 & 25	18,750
16	3 1/2 %	" Ville de Bienne	8,000	90	7,200	Total					
973	3 1/2 %	" Châteland (Montreux) 1893	486,500	90	437,850						
6	3 1/2 %	" Lausanne 1892	3,000	95	2,850						
2	3 1/2 %	" Morges 1904	2,000	95	1,900						
35	3 1/2 %	" St-Gall 1903	35,000	90	31,500						
100	4 %	" Vevey - Montreux (Emprunt des 7 communes)	50,000	100	50,000						
143	3 1/2 %	" Ville d'Yverdon	143,000	90	128,700						
178	3 1/2 %	" de Zurich 1898	140,000	95	133,000						
131	3 1/2 %	" Christiania 1903	65,500	90	58,950						
800	4 %	" Chemin de fer Apples-L'Isle	400,000	25	100,000						
2,000	4 %	" Bière-Apples-Morges	1,000,000	25	250,000						
96	4 1/2 %	" Central vaudois	96,000	95	91,200						
47	4 %	" Glion-Naye	47,000	100	47,000						
876	4 %	" Lausanne-Eboulans	438,000	95	416,100						
11,399	titres	A reporter			7,939,906						
<small>1) De ces titres fr. 3,650,000. — forment la " Réserve statutaire "</small>											
						II. Actions.					
						961		Actions Banque Nationale Suisse	100-80		98,100
						587		" Crédit Foncier vaudois	670		393,290
						651		" Genève-Veyrier	550		358,050
						21		" Grande Brasserie et Beaugard	500		100,500
						537		" Joux-Orbe, Forces motrices	560		300,720
						48		" Maison Moderne	500		24,000
						19		" Société romande d'électricité (ordinaires)	420		7,980
						84		" Wagons-Lits (ordinaires)	340		28,560
						11		" (ordinaires) nouvelles	100-60		1,100
						2,037		Titres divers			63,528
						<small>Actions 1,285,828 Obligations 9,750,516</small>					
						19,466	titres	TOTAL			11,036,344

Annoucen-Pacht: Rudolf Mosse, Zürich, Bern etc.

Privat-Anzeigen. — Annonces non officielles

Régie des annonces: Rodolphe Mosse, Zurich, Berne, etc.

Bad Schinznach

(Schweiz) — Eisenbahnstation

15. Mai bis 15. September

Neu restauriert

Stärkste Schwefeltherme

Gicht, Rheumatismus, Hautleiden, Katarrhe. — Elektr. Lifts in Hotel u. Bäder. Elektr. Licht in allen Räumen. Kapelle für protest. u. kathol. Gottesdienst. Kurorchester. Tennis. Autogarage. Fischerei. Grosser Waldpark. — Prospekt gratis durch die Kurarzt: Dr. G. Amsler. (854.) Besitzer: Amsler, Rilliet & Cie.



Beteiligung

an solidem Geschäft als

Kommanditär oder

Employé intéressé

mit Einlage von Fr. 10 à 20,000 sucht tüchtiger, sprachkundiger Kaufmann, Schweizer, gesetzten Alters. Offerten unter Chiffre Z J 4284 an die Annoncen-Expedition (1166-) Rudolf Mosse, Zürich.

Fabrique suisse de coutellerie et services à Delémont

L'assemblée générale des actionnaires de cette société a décidé la dissolution de celle-ci. Conformément à l'art. 665 c. l. o., les créanciers sont sommés d'avoir à produire leurs créances entre les mains de M^r Siegfried, notaire, à Delémont. Delémont, le 15 avril 1907.

Au nom de la Commission de liquidation: (1124) Siegfried, not.

Commanditantiengesellschaft Gyr, Krauer & Cie.

Bank für Finanzierungen, Zürich

Einladung zur ordentl. Generalversammlung

der Aktionäre auf Dienstag, den 30. April 1907, nachmittags 2 Uhr, ins Direktionszimmer der Firma, Bahnhofplatz I, Zürich.

Geschäfte:

- 1) Genehmigung des Protokolls der letzten Generalversammlung.
- 2) Abnahme der Jahresrechnung pro 1906 und Décharge-Erteilung an die Verwaltungsorgane.
- 3) Beschlussfassung über den Verkauf des Geschäftes und Auflösung der Gesellschaft.

Die Gewinn- und Verlustrechnung, die Bilanz und der Bericht der Rechnungsrevisoren liegen den Herren Aktionären im Bureau der Gesellschaft zur Einsicht auf. Die Zutrittskarten zur Generalversammlung können bis zum 27. April, abends 5 Uhr, gegen Hinterlegung der Aktien daselbst bezogen werden.

Zürich, den 12. April 1907. (1091)

Der Aufsichtsrat.

Hotel, Pension u. Höhenkurort Rigi-Scheidegg

(1648 Meter über Meer)

Luft-, Milch- und Kaltwasserkur, Hydrotherapie, Elektrotherapie Spezialtisch f. Magenranke — Spezialtisch f. Diabetiker Angenehmer, ruhiger Aufenthalt in wundervoller Lage. Ausgedehnte, ebene Spaziergänge. Spiel- und Schattenplätze. Post, Telegraph und Telefon. Bäder. Kurarzt im Hause. Protest. und kath. Gottesdienst. (521.) Besitzer: Dr. R. Stierlin-Hauser.

Für eine in der Gründung begriffene Aktien-Gesellschaft elektr. Branche ist die Stelle des

Kaufmännischen Direktors

an eine erste Kraft zu vergeben. Aktienübernahme bis 40 Mille Bedingung. Offerten unter Z W 3947 an die Annoncen-Expedition (1078-) Rudolf Mosse, Zürich.

Clichés
Holzschnitte, Autos. Strich 3 Farben Galvanos
Art. Institut Orell Füssli
Berengasse 6 ZÜRICH Telefon 1315

Alteisen, Altmetall

u. sämtl. Werkstätten-Abfälle kauft zu höchsten Preisen. Telefon 5107. Saly Harburger, Zürich alter Rohmat-Bahnhof. (155)

GENÜGSAMHEIT BEDEUTUNG
MULLER ZÜRICH
PATENT-BUREAU
GLEICHERWEG
MÖBEL-SCHUTZ

Martini Automobile Company Limited

Siège social à Londres et succursale à St-Blaise

MM. les actionnaires de cette société sont informés que l'assemblée générale, tenu le 3 avril courant, à Londres, a fixé le dividende de l'exercice social ayant pris fin le 30 septembre 1906, à fr. 1.50 par action, net d'impôt.

Ce dividende sera payé, à partir du 1^{er} mai 1907, et contre remise du coupon n° 1, à la Banque cantonale neuchâteloise, à Neuchâtel.

Londres/St-Blaise, le 12 avril 1907.

(1132) Martini Automobile Company Limited.

Gesellschaft für Holzstoffbereitung in Basel

Die heutige Generalversammlung hat die Dividende für das Jahr 1906 auf 12% = Fr. 60 per Prioritätsaktie

festgestellt. Die Auszahlung derselben erfolgt gegen Ablieferung des Coupons Nr. 9 vom 22. dies an bei

- Schweizer. Bankverein in Basel
- Schweizer. Volksbank » »
- Herren La Roche & Co. » » (1182-)
- Herren Lüscher & Co. » »
- Herren Fasnacht & Busser » Bern.

Basel, den 20. April 1907.

Die Direktion.